



*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## La place des produits animaux dans la production agricole française

F. Spindler

---

### Citer ce document / Cite this document :

Spindler F. La place des produits animaux dans la production agricole française. In: Économie rurale. N°107, 1975. pp. 3-11;  
doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2361>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1975\\_num\\_107\\_1\\_2361](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_107_1_2361)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

La part des produits animaux dans la production agricole française tend à diminuer depuis une dizaine d'années après avoir été en progression continue depuis la fin du dix-neuvième siècle. Par rapport aux productions végétales de grande culture destinées à la vente directe, les produits de l'élevage se trouvent en état d'infériorité en ce qui concerne la productivité, les revenus et la sécurité du marché. L'agriculture française se trouve à cet égard dans une situation assez particulière si on la compare à celle des autres pays de la C.E.E.

Si les conditions restent ce qu'elles sont actuellement, il est probable que les productions animales seront de plus en plus cantonnées dans les régions qui n'ont pas d'autre alternative de production et en particulier dans les régions herbagères.

## Abstract

Animal products in French agricultural production - The importance of animal products in French agricultural production has declined over the last ten years, after increasing steadily since the end of the nineteenth century. In comparison with crops cultivated on a large scale and intended for direct sale, animal products have not the same productivity and marketing possibilities and do not bring the same income. In this respect, French agriculture is in an exceptional position when compared with the other E.E.C. members.

If the prevailing conditions are maintained, animal products are likely to be increasingly limited to regions with no other possibilities, in particular in grass-growing areas.



# LA PLACE DES PRODUITS ANIMAUX DANS LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE

par F. SPINDLER

Ministère de l'Agriculture

La part des produits animaux dans la production agricole française tend à diminuer depuis une dizaine d'années après avoir été en progression continue depuis la fin du dix-neuvième siècle. Par rapport aux productions végétales de grande culture destinées à la vente directe, les produits de l'élevage se trouvent en état d'infériorité en ce qui concerne la productivité, les revenus et la sécurité du marché. L'agriculture française se trouve à cet égard dans une situation assez particulière si on la compare à celle des autres pays de la C.E.E.

Si les conditions restent ce qu'elles sont actuellement, il est probable que les productions animales seront de plus en plus cantonnées dans les régions qui n'ont pas d'autre alternative de production et en particulier dans les régions herbagères.

## Animal products in French agricultural production

*The importance of animal products in French agricultural production has declined over the last ten years, after increasing steadily since the end of the nineteenth century. In comparison with crops cultivated on a large scale and intended for direct sale, animal products have not the same productivity and marketing possibilities and do not bring the same income. In this respect, French agriculture is in an exceptional position when compared with the other E.E.C. members.*

*If the prevailing conditions are maintained, animal products are likely to be increasingly limited to regions with no other possibilities, in particular in grass-growing areas.*

## LA PROGRESSION CONTINUE DES PRODUITS ANIMAUX DEPUIS UN SIECLE

L'agriculture française a été longtemps à base céréalière. Jusque vers la fin du dix-neuvième siècle, la principale préoccupation était la production du blé et des céréales secondaires, celles-ci étant encore largement utilisées dans l'alimentation humaine. Il y a un siècle les céréales couvraient près de la moitié de la surface agricole utile, alors que les cultures fourragères (prairies naturelles, prairies artificielles et temporaires, fourrages annuels) intervenaient pour moins de 30 % dans l'utilisation du sol. Depuis cette époque la situation s'est inversée, les surfaces consacrées aux fourrages s'accroissant constamment alors que les surfaces en céréales tombaient de 15 millions d'ha en 1882 à 11 millions d'ha en 1929 et moins de 9 millions en 1950.

Tableau 1. — *Part des céréales et des fourrages dans la surface agricole utile (en %)*

	1882	1913	1929	1948	1970
Céréales . . . . .	43	37	33	26	31
Prairies naturelles . . .	17	27	32	37	41
Autres fourrages . . .	12	14	16	16	17

La part des céréales dans la production finale de l'agriculture a évolué dans le même sens. A vrai dire la valeur de la production finale et de ses différentes composantes n'est connue de façon précise que depuis une vingtaine d'années ; on n'en a que des approximations assez grossières pour les années antérieures. On peut cependant estimer que les céréales intervenaient

dans le produit total pour environ 30 % il y a un siècle, 25 % en 1913, près de 20 % entre les deux guerres, 10 % à 12 % dans la période 1950-1964. La part des produits animaux par contre progresse de 40 % vers 1900, à près de 50 % avant la dernière guerre et 60 % vers 1965, cette progression étant principalement le fait des bovins qui représentent à eux seuls environ 20 % vers 1900, 25 % entre les deux guerres, 35 % en 1965.

Cette évolution s'est amorcée lors de la grande crise agricole de la fin du siècle dernier, qui s'est traduite principalement par une baisse du prix des céréales. Deux phénomènes se sont manifestés en même temps.

La population active agricole, stable au milieu du dix-neuvième siècle, a commencé à décliner vers la fin du siècle. A cette époque où tous les travaux se font à la main, la prairie pâturée est beaucoup moins exigeante en main-d'œuvre que les céréales. Pour remédier à la diminution du nombre de bras, beaucoup d'agriculteurs se mettent à convertir en herbe leurs terres labourables.

Cette conversion a été favorisée par l'évolution de la demande des différents produits alimentaires. Vers le tournant du siècle, la consommation du pain dans l'ensemble de la population diminue. Elle tombe de 200 kg par habitant et par an vers 1900, à 90 kg aujourd'hui. Par contre la consommation en viandes et produits laitiers va doubler ou tripler pendant la même période.

D'autre part la politique protectionniste adoptée à la fin du dix-neuvième siècle a abouti à isoler l'agriculture française du marché mondial. Faute d'être aiguillonnés par la concurrence, les producteurs se soucient peu d'accroître leur productivité. Ainsi le rendement moyen en blé n'a guère progressé pendant la première moitié du siècle : 13 quintaux à l'hectare vers 1900, 15 quintaux en 1930-1938, 16 quintaux en 1945-1952. Les prix français n'étant pas compétitifs sur le marché mondial (et aucune aide à l'exportation n'étant prévue) le marché intérieur reste pratiquement le seul débouché.

## LA REMONTEE DES CEREALES DEPUIS DIX ANS

L'évolution de notre agriculture a donc été dominée depuis la fin du siècle dernier par une régression continue de l'importance des céréales au profit des fourrages et des produits animaux, et en particulier des bovins.

Le mouvement paraît actuellement inversé. Les surfaces en céréales, après avoir diminué constamment, marquent des progrès. De 8,7 millions d'hectares en

1948, elles remontent à 9 millions en 1960 et 9,8 millions en 1973.

Cette évolution se fait d'ailleurs de façon très inégale et correspond à une spécialisation croissante des régions. Ainsi, dans le Centre et la Champagne, les surfaces en céréales dépassent nettement aujourd'hui non seulement le niveau de 1950, mais même celui de 1929. Par contre de 1929 à 1970 elles ont diminué d'un tiers en Franche-Comté et de plus de 40 % en Auvergne.

Cette spécialisation se traduit également par une régression sensible, depuis une dizaine d'années, des productions animales dans les régions céréalières, même pour les activités d'engraissement qui pourraient y trouver un terrain d'élection.

Une carte de la densité du bétail dans l'Europe des Neuf fait apparaître un blanc dans les grandes zones céréalières du Bassin Parisien qu'on ne retrouve ailleurs que sur la bordure du littoral méditerranéen.

La part des céréales dans la production agricole finale, après avoir été à son point le plus bas dans les années 1950 et jusqu'en 1964, avec 10 à 12 % du total, est remontée depuis 1967 entre 14 et 16 %.

Depuis une dizaine d'années, la production céréalière est passée d'une longue période de déclin à une phase de progression.

Cette remontée des céréales résulte des progrès techniques très rapides accomplis depuis 1950 qui ont permis d'accroître très sensiblement les rendements (de 15 qx à l'hectare pour le blé et le maïs en 1930-1938, à plus de 40 pour le blé et plus de 50 pour le maïs en 1973). En outre, grâce à l'équipement mécanique réalisé dans le même temps, la culture des céréales est devenue très peu exigeante en main-d'œuvre.

Enfin l'organisation du marché amorcée en 1936 avec la création de l'Office du blé trouve son aboutissement avec l'institution du Marché Commun. La stabilité et la sécurité du marché des céréales n'ont guère d'équivalent pour les autres produits. L'élargissement du marché a ouvert des débouchés à notre production tant dans la Communauté qu'à l'extérieur.

Il semble que dans ces pays l'accroissement de la population et du niveau de vie soient plus rapides que l'augmentation de la production agricole, ce qui maintient une demande importante sur le marché mondial.

Ajoutons que dans les exploitations de grande culture les productions végétales autres que céréalières : betteraves sucrières, oléagineux, et dans une moindre mesure luzerne destinée à la déshydratation, bénéficient d'avantages voisins de ceux des céréales : mécanisation intégrale, bonne organisation des marchés.

Les céréaliers français n'ont plus grand-chose à envier à quelque pays que ce soit en ce qui concerne la productivité. Ils sont en tout cas les mieux placés dans la Communauté économique européenne pour satisfaire les débouchés qui se présentent. Les grandes régions céréalières de notre pays ont en effet les structures d'exploitation les plus favorables lorsqu'on les compare à celles des autres pays de la Communauté.

Notre production céréalière au cours des dix dernières années a plus que doublé, et nous en exportons environ un tiers.

### LES PRODUCTIONS ANIMALES EN DIFFICULTE ?

La progression des productions animales, après avoir été rapide en France de 1950 à 1960, s'est beaucoup ralenti dans les dix années qui ont suivi, sauf en aviculture, et dans une moindre mesure pour le lait. Ainsi en prenant 100 comme base en 1962, le volume de la production en 1972 a augmenté de : 104 % pour les céréales, 7,5 % pour le bœuf, 12,5 % pour le porc, 35 % pour le lait, 29 % pour les œufs, 210 % pour les volailles. Il a diminué de 9 % pour le veau. Notons cependant que 1972 a été une année de production de viande bovine relativement faible.

La part des produits animaux dans la production agricole finale se situe entre 59 et 63 % de 1960 à 1967. Depuis 1970, elle reste inférieure à 57 % et elle est tombée à 53 % en 1973.

Notre pays dispose cependant d'un potentiel considérable qui, lorsque les conditions sont favorables, peut être mobilisé beaucoup plus rapidement qu'on ne le pense souvent. Ainsi en 1971 et 1972, après une période de stagnation, les prix du lait et de la viande ont fortement augmenté. Dès 1972, on a vu la production laitière, qui marquait un palier depuis 1969, s'accroître de 10 % ; et en 1974, avec un décalage normal de deux ans, la production de viande faisait un bond de plus de 25 %.

Le déphasage qui apparaît depuis une dizaine d'années entre les céréales et les produits de l'élevage, se traduit d'ailleurs dans le prix de la terre. Après avoir conservé longtemps une valeur plus élevée, le prix des prairies est maintenant partout inférieur ou au plus égal à celui des terres labourables, sauf dans quelques zones à vocation nettement herbagère (Nièvre, Saône-et-Loire, Cantal). La valeur foncière a connu une progression particulièrement spectaculaire dans des régions céréalières telles que la Champagne crayeuse.

Comment s'explique ce recul relatif de la production animale ? Quelles sont ses difficultés ?

### LA PRODUCTIVITE ET LES INVESTISSEMENTS

La diffusion du progrès technique a été plus tardive et moins profonde dans les productions animales (sauf dans le secteur avicole) que dans les productions végétales.

L'élevage est à cet égard un domaine difficile, qui résulte de sa complexité même. Le conseil demande à être adapté à chaque cas, chaque exploitation constituant un cas particulier. L'effet des améliorations introduites dans un troupeau n'est généralement pas immédiat ; il n'est pas très facile à mesurer. Les régions d'élevage sont en outre souvent plus attachées aux traditions que les régions de culture. Les efforts de vulgarisation ont été plus intensifs et plus efficaces pour les productions végétales destinées à la vente que pour les productions animales.

La productivité par animal et surtout par hectare de surface fourragère reste en France sensiblement inférieure à celle de nos partenaires de la Communauté (sauf l'Italie et l'Irlande). Ainsi le rendement laitier par vache et par an est d'environ 3 500 litres en France ; il est voisin de 4 000 litres en Grande-Bretagne, en Allemagne et au Danemark ; il dépasse 4 500 litres aux Pays-Bas. L'écart est plus important encore lorsqu'on compare la densité du cheptel. Le nombre d'Unités de Gros Bétail par hectare de surface fourragère, voisin de 1 en France, atteint 1,7 en Allemagne et en Grande-Bretagne, 2,2 au Danemark, 2,4 aux Pays-Bas et 2,6 en Belgique.

La productivité par unité de main-d'œuvre s'accroît régulièrement, mais la marge de progrès, au moins pour la production bovine, est plus limitée que pour les céréales. Pour celles-ci, la mécanisation a souvent réduit les besoins en main-d'œuvre dans la proportion de 10 (et plus) à 1. En production laitière la réduction de 5 à 1 constitue déjà une bonne performance. En outre le travail dans les spéculations animales est généralement plus astreignant.

L'accroissement de la productivité nécessite toujours des investissements. Or leur nature, dans les exploitations orientées vers l'élevage, n'est pas la même que dans les exploitations de grande culture. Dans ces dernières le capital d'exploitation comprend essentiellement des capitaux circulants et du cheptel mort qui s'amortit en quelques années ; dans beaucoup d'exploitations de grande culture, la vente du bétail a d'ailleurs contribué à la constitution de ce capital dans leur phase de spécialisation. Les exploitations qui développent leur élevage investissent à plus long terme : en cheptel de souche et surtout en bâtiments. Les investissements nécessaires sont élevés et le capital est beaucoup moins mobile qu'en grande culture. Les éleveurs qui investissent auraient besoin d'être assurés d'un minimum de

revenu à assez long terme, alors que les prix des produits animaux, surtout pour les viandes, restent très fluctuants.

En outre les exploitations à dominante animale ont souvent de la peine à trouver l'autofinancement nécessaire. Elles ont peu de disponibilités financières car elles sont généralement handicapées dans leurs structures et dans leur revenu.

## L'ECHELLE DES REVENUS

En moyenne, les revenus dans les exploitations orientées vers l'élevage sont inférieurs à ceux des fermes céréalières. Le réseau d'information comptable agricole (1) en donne une bonne démonstration. Les exploitations du réseau sont réparties suivant leur orientation dominante en plusieurs catégories (classification retenue pour l'ensemble de la CEE), dont les suivantes :

— **agriculture générale** : plus des deux tiers du produit brut proviennent des cultures non fourragères ;

— **terres labourables et bovins** : les cultures non fourragères fournissent moins des deux tiers du produit brut mais plus que les cultures fourragères (bovins) ;

— **bovins et terres arables** : les cultures fourragères (bovins) fournissent moins des deux tiers du produit brut mais plus que les cultures non fourragères ;

— **bovins** : les cultures fourragères fournissent plus des deux tiers du produit brut ;

— **bovins et porcins-volailles** : les cultures fourragères (bovins) fournissent moins des deux tiers du produit brut ; porcs et aviculture fournissent plus d'un tiers du produit brut, mais moins que les bovins.

Tableau 2. — *Revenu agricole par UTA pour les exploitations de 20 à 50 ha (en francs)*

CATEGORIE	1971	1972	1973
Bovins . . . . .	16 125	29 516	20 742
Bovins et porcins-volailles.	17 497	30 227	24 644
Bovins et terres arables.	16 122	25 194	22 974
Terres arables et bovins.	20 724	28 376	25 613
Agriculture générale . . .	25 703	35 806	30 124

Le critère retenu pour le revenu est le résultat net d'exploitation par unité travailleur familial.

Pour les quatre premières catégories, les résultats sont assez voisins. Les systèmes les plus orientés sur l'élevage sont bien placés en 1972, année où les prix de la viande ont été exceptionnellement élevés, mais moins bien les deux autres années. Le revenu des exploitations d'agriculture générale, tout en restant du même ordre de grandeur, se situe les trois années au-dessus des autres.

Au-dessus de 50 hectares, la supériorité des exploitations d'agriculture générale devient écrasante.

Tableau 3. — *Revenu agricole par UTA pour les exploitations de plus de 50 ha (en francs)*

CATEGORIE	1971	1972	1973
Bovins . . . . .	26 406	52 438	31 552
Bovins et terres arables.	26 778	51 363	36 855
Terres arables et bovins.	38 609	46 303	39 499
Agriculture générale . . .	71 300	78 365	76 995

On remarque que pour les trois autres catégories (avec bovins), le classement en 1972 est l'inverse de celui des deux autres années, ce qui confirme l'observation faite pour les exploitations de 20 à 50 hectares pour cette même année.

Ces résultats expliquent amplement le déclin de l'élevage dans les régions se prêtant bien à la grande culture et ayant de grandes structures d'exploitation. Ainsi, de 1963 à 1973, l'effectif de vaches a diminué de 44 % dans la Région Parisienne, de 24 % dans le Centre et de 5 % en Picardie. La régression gagne également une partie de la Champagne (Marne —16 % Aube —19 %), de la Haute-Normandie (Eure —16 %), de la Bourgogne (Yonne — 23 %) et du Poitou-Charentes (Vienne — 11 %).

Il serait intéressant de faire une analyse de la situation par région naturelle. Le réseau d'information comptable agricole ne permet pas de le faire. Mais les résultats qu'il donne par groupes de Régions donnent déjà des indications assez significatives.

A titre d'exemple le revenu net d'exploitation par UTA familiale en 1973 est indiqué (tableau 4) pour les exploitations de 20 à 50 hectares appartenant au système Bovins. Dans le tableau 4, figurent également trois facteurs apparemment importants : la part du lait dans le produit brut animal, le nombre de bovins par hectare SAU et les dépenses en consommations intermédiaires.

On trouve, au bas du tableau 4, les régions les moins orientées vers le lait, ayant le chargement le plus faible en animaux et le moins de dépenses en consommations intermédiaires. Quelques régions présentent apparemment des anomalies. Le groupe Bretagne-Pays de Loire-

(1) Il s'agit d'un échantillon représentatif d'exploitations dont les résultats comptables sont analysés chaque année en application d'un règlement du Conseil de la Communauté Economique Européenne.

Tableau 4. — *Revenu net d'exploitation par UTA familiale pour les exploitations de 20 à 50 ha (année 1973)*

GROUPE DE REGIONS	RNE/UTA f en francs	Lait en % du produit brut animal	Nombre de bovins par ha SAU (1)	Consommations intermédiaires
Lorraine-Alsace . . . . .	24 200	58	1,29	27 443
Rhône-Alpes . . . . .	23 463	56	1,33	26 368
Bretagne - Pays de Loire - Charentes-Poitou . . . . .	23 452	41	1,75	38 808
Nord - Picardie . . . . .	22 651	58	1,97	41 933
Normandie . . . . .	22 027	52	1,85	47 503
Franche-Comté - Champagne-Bourgogne . . . . .	18 725	50	1,36	30 273
Aquitaine - Midi-Pyrénées . . . . .	18 659	43	1,29	27 834
Limousin-Auvergne . . . . .	16 989	26	1,25	18 063
Languedoc-Provence . . . . .	16 157	31	1,18	13 922
France entière . . . . .	20 742	45	1,45	31 686

(1) Les publications relatives au réseau d'information comptable agricole ne donnent pas le chargement en UGB (Unités de Gros Bétail) ; elles indiquent le nombre de bovins. Dans la plupart des exploitations d'élevage 1 UGB correspond approximativement à 1,4 bovin ; mais ce chiffre peut varier assez largement suivant les exploitations en fonction de la proportion d'élèves par rapport aux animaux adultes.

Charentes-Poitou, compense une assez faible part de lait dans le produit brut animal (41 %) par un chargement élevé. Les régions Lorraine-Alsace et Rhône-Alpes ont un chargement assez réduit mais se rattrapent sur les consommations intermédiaires, qui sont inférieures à la moyenne.

Le classement des régions était très différent en 1972. Les groupes de régions les plus spécialisées pour le lait : Lorraine-Alsace, Rhône-Alpes et Nord-Picardie, étaient moins bien placés. Par contre Auvergne-Limousin arrivait en quatrième position, le prix de la viande ayant été favorable cette année-là.

L'éventail est très ouvert pour le revenu des différentes régions. On ne connaît pas la variabilité par exploitation dans chaque groupe de régions, mais on trouverait sans doute une dispersion encore plus grande qui est caractéristique des systèmes orientés vers l'élevage. On peut sans doute en déduire qu'il existe dans beaucoup d'exploitations de cette catégorie une marge de progrès importante.

Un autre trait commun aux exploitations du système Bovins pour toutes les régions est la place qu'y tient la prairie permanente. La part de surface toujours en herbe par rapport à la SAU y est d'environ 60 %, la proportion variant suivant les régions de 50 à 70 %. Un seul groupe de régions fait exception : le groupe Bretagne - Pays de Loire - Charentes-Poitou pour les exploitations de moins de 50 ha qui n'ont que 36 % de prairie permanente.

Le problème des exploitations du système Bovins apparaît donc surtout comme celui des exploitations herbagères. Les régions herbagères sont sans doute

celles qui ont le moins évolué au cours des dernières années. On pourra dire à leur décharge que la prairie permanente, qui est à la base de leur système de production, a assez peu retenu l'attention des chercheurs et des techniciens ces vingt dernières années. Tous les efforts se sont portés sur les fourrages cultivés en terres arables, et c'est plus particulièrement le maïs-fourrage qui actuellement est à la base du progrès des exploitations bovines. Ceci explique sans doute, pour une part au moins, le classement du groupe Bretagne-Pays de Loire-Charentes-Poitou en 1973 à la première place pour les exploitations de 10 à 20 hectares et à la seconde place pour les exploitations de 20 à 50 hectares. Jusqu'en 1971, la Normandie surpassait ce groupe pour les exploitations de 20 à 50 ha ; depuis 1972, elle se trouve nettement distancée.

Les surfaces toujours en herbe qui avaient progressé constamment depuis le début du siècle ont-elles désormais atteint un palier ? Dans certaines régions on voit le labour regagner du terrain sur la prairie, grâce surtout aux moyens mécaniques modernes et aux nouvelles techniques de drainage. Mais il est douteux que ce mouvement inverse puisse aller très loin. L'herbe est généralement installée sur les surfaces qui se prêtent mal à la culture, du fait soit de la nature du sol, soit du régime de l'eau, soit surtout de la pente. Elle continue apparemment à progresser dans de telles zones. En tout cas l'étendue des surfaces toujours en herbe s'est encore accrue, d'après la statistique, de 900 000 hectares entre 1960 et 1970, soit d'environ 7 %.

Il est évident qu'on trouve un peu de tout dans les « surfaces toujours en herbe » et qu'il y a un monde entre l'herbage de Thiérache, du pays d'Auge ou du Brionnais, et le parcours des Causses ou des Alpes du

Sud. Cependant des expériences menées dans des secteurs aussi divers que la Manche, la Mayenne, le Cantal, la Savoie, les Vosges et les Ardennes, ont montré que dans beaucoup de situations la prairie permanente possède un potentiel de production élevé, comparable à celui des autres cultures fourragères. Elle mérite plus d'attention qu'on ne lui en porte généralement. On est d'ailleurs frappé, lorsqu'on parcourt les exploitations herbagères de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Allemagne ou de Suisse, de voir combien la prairie y est mieux traitée que chez nous.

Diverses observations montrent par ailleurs qu'une progression des labours dans certaines régions d'élevage n'entraîne pas nécessairement le déclin des productions animales, et qu'elle peut même entraîner leur intensification. Ainsi le département de la Sarthe est un de ceux où la culture du maïs a connu la plus grande extension depuis 10 ans, ce qui n'a pas empêché un accroissement notable des productions de lait et de viande.

Nous nous sommes étendus assez longuement sur les exploitations du système Bovins, qui tirent plus des

deux tiers de leur produit brut de la surface fourragère. Elles se trouvent, d'après les résultats du réseau d'information comptable agricole, au bas de l'échelle des revenus, sauf en 1972, année apparemment exceptionnelle. C'est cependant de loin la catégorie la plus nombreuse. Elle comprend en effet 35 % du total des exploitations recensées au dernier Recensement Général Agricole. A titre de comparaison, à peine 7 % des exploitations sont classées dans le système Agriculture générale.

## LA HIERARCHIE DES PRIX

Le niveau des revenus pour les différents systèmes d'exploitations dépend pour une large part des décisions prises à Bruxelles. Chaque année en effet la Communauté fixe des prix pour les principaux produits agricoles.

Si l'on prend comme base 100 la moyenne des prix à la production des années 1960 à 1964, l'évolution a été la suivante en France :

Tableau 5. — *Evolution des prix à la production*

en % - Base 100 = moyenne des prix à la production 1960-1964

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Blé . . . . .	111,8	108,0	118,2	123,5	125,6	130,3
Bœuf . . . . .	126,1	139,1	148,6	158,0	192,3	202,7
Porc . . . . .	105,0	122,3	120,0	116,8	124,7	164,9
Lait . . . . .	113,7	115,8	127,3	142,6	157,7	168,5
Volaille . . . . .	100,4	103,6	105,0	111,1	116,5	136,4

Jusqu'en 1970 la progression était à peu près parallèle pour le blé et le porc, un peu plus forte pour le lait, nettement plus importante pour le bœuf, plus faible pour la volaille.

A partir de 1970, la délégation française à Bruxelles a défendu le principe d'une meilleure hiérarchie des prix en faveur des produits animaux. Elle a rencontré une forte opposition, surtout de la part des Pays-Bas et de l'Allemagne. Ces réticences sont assez surprenantes, car les céréales comptent beaucoup moins dans l'économie agricole de ces deux pays (5 et 6 % de la production agricole finale) que dans celle de la France. Mais les céréaliers sont de petits producteurs moins compétitifs que les producteurs français ; ils défendent un niveau de prix élevé. Par contre les éleveurs ont dans ces mêmes pays atteint une productivité supérieure à celle des éleveurs français pour le lait et la viande de porc, surtout aux Pays-Bas. De ce fait, ils considèrent que la concurrence joue en leur faveur et ils se contentent d'un niveau de prix moins élevé pour

ces produits. En outre, les pays autres que la France sont moins sensibilisés au prix de la viande de bœuf car, en dehors de la France, il existe très peu d'agriculteurs spécialisés dans l'élevage des bovins à viande ; la viande bovine n'est généralement qu'un produit complémentaire du lait. Toutefois l'élargissement de la Communauté a fait entrer un pays, la Grande-Bretagne, qui sous cet angle se rapproche de la France.

Depuis la mise en œuvre du Marché Commun, ce sont de loin les céréales qui ont entraîné le plus de dépenses pour le soutien des prix dans la Communauté. Le lait vient en second. Les charges imputables à la viande ont été insignifiantes jusqu'en 1973.

Et ce sont principalement les céréaliers français qui ont bénéficié de cette politique. En effet la France a vu sa production céréalière augmenter en valeur, entre 1963 et 1972, de 142 % alors que dans les autres pays de la Communauté la progression variait de 18 à 58 %. Mais la France a eu la croissance la plus faible pour

les produits animaux : 54 %, alors que dans les autres pays elle s'élève de 64 à 125 %. Si l'on compare la part des produits animaux dans la production agricole finale entre les années 1963-1965 et 1970-1972, elle a diminué de 6 % en France, alors qu'elle a augmenté dans les autres pays de la Communauté.

La position relative des prix du bœuf et du lait s'est améliorée en 1972 et 1973 par rapport au blé ; la situation s'est modifiée à nouveau en 1974. Les mécanismes protecteurs du Marché Commun, bien qu'ils les aient fortement atténués, n'ont pas pu éviter au blé et à la viande de bœuf de suivre le mouvement du marché mondial, en hausse pour l'un, en baisse pour

l'autre. En 1974 les rapports des prix du blé, du lait et du bœuf doivent se retrouver dans une situation assez voisine de celle de 1968-1969.

Mais le « ratrappage » du prix du blé en 1974 n'est-il pas justifié par la hausse considérable des prix de certaines consommations intermédiaires : carburant, engrangement... ? Les résultats du réseau d'information comptable agricole montrent qu'en réalité le coût des consommations intermédiaires est très voisin quel que soit le système d'exploitation, à part deux exceptions : le système Bovins avec Porcs et Volailles, de 20 à 50 ha, qui se situe très au-dessus des autres pour cette catégorie de charges, et le système Bovins de plus de 50 ha qui se situe au-dessous.

Tableau 6. — *Coût des consommations intermédiaires en Francs par ha S A U*

Système	Agriculture générale		Terres arables et bovins		Bovins		Bovins et terres arables		Bovins et Porcs-volailles
	20-50	plus de 50	20-50	plus de 50	20-50	plus de 50	20-50	plus de 50	20-50
Classe de surface (ha)									
Francs par ha .....	953	960	1 074	484	956	648	980	879	1 835

Quant aux prix du porc et des produits avicoles, ils ont sensiblement diminué en valeur relative au cours des dix dernières années. En francs constants, par rapport à 1962, le prix du porc a baissé de 12,5 % en 1972 et le prix de la volaille de 37 %. Les producteurs se sont accommodés de cette diminution grâce à l'amélioration de la productivité, par animal et surtout par unité de travailleurs, grâce aussi au bas prix des céréales (qui en 1972 étaient à l'indice 65,6 en francs constants par rapport à 1962). Il faut rappeler toutefois que sur le marché mondial le prix des céréales se trouvait jusqu'en 1972 à un niveau sensiblement plus bas, ce qui désavantageait les aviculteurs et les producteurs de porcs de la Communauté.

Le relèvement considérable des prix des aliments du bétail depuis 1973 va remettre en cause cette évolution. Si cette hausse persiste, les prix du porc et des produits avicoles devraient remonter à un niveau plus proche de celui des autres produits animaux.

La hiérarchie des prix favorable en 1972 a amélioré la position des exploitations orientées vers l'élevage en ce qui concerne le revenu. Mais la situation se dégrade à nouveau dès 1973, les exploitations les plus spécialisées pour la production bovine revenant à nouveau au bas de l'échelle.

Ne pouvant agir sur les prix qu'à travers de difficiles négociations à Bruxelles, les pouvoirs publics français ont pris de nombreuses mesures en faveur de l'élevage pour atténuer la disparité (aides aux bâtiments

d'élevage, prêts spéciaux pour l'élevage, contrats d'élevage, plans de rationalisation des productions porcine, bovine et ovine...). Les céréaliers eux-mêmes, conscients de cette situation, apportent une contribution financière aux autres secteurs de la production et plus particulièrement à l'élevage. Le Fonds National de Développement Agricole est financé à plus de 80 % par une taxe parafiscale sur les céréales. On sait que l'Association Nationale pour le Développement Agricole, qui gère ce fonds, est responsable de l'organisation du « développement » agricole en France. D'autre part un Fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs a été créé en 1970 avec l'agrément des pouvoirs publics. Il est également alimenté par une taxe parafiscale que les producteurs de céréales consentent volontairement pour venir en aide aux productions défavorisées, et notamment à l'élevage. Ce fonds est géré par l'Union Financière pour le développement de l'économie céréalière (Unigrains), qui est en quelque sorte une filiale de l'Association Générale des Producteurs de Blé. Il apporte un financement sous forme de prêts ou de participation à diverses opérations intéressant les productions animales, notamment dans les secteurs d'aval.

Ces différentes mesures sont assez mal jugées par les éleveurs qui éprouvent le sentiment d'être des assistés. Ils continuent à regarder avec envie le régime de marché et de prix dont bénéficient leurs collègues céréaliers. Mais les conditions de marché sont-elles comparables ?

## LES MARCHES ET LES DEBOUCHES

L'organisation des marchés dans le secteur animal est moins avancée en France que pour certains produits végétaux tels que les céréales et les oléagineux. Elle rencontre des difficultés particulières, en raison notamment de la nature éminemment périssable des produits, qui doivent subir une première transformation pour pouvoir être stockés, leur conservation entraînant en outre des frais importants et parfois une dépréciation (viande congelée). Les productions de notre élevage sont sévèrement concurrencées jusque sur notre marché intérieur par celles de nos partenaires de la Communauté, qui, nous l'avons vu, sont souvent mieux placés que nous sur le plan de la productivité.

Ces difficultés n'ont pas empêché nos exportations de prendre un grand développement pour les produits laitiers et la viande depuis 10 ans, et pour les produits avicoles plus récemment. Nous sommes désormais parmi les premiers exportateurs mondiaux pour ces trois catégories de produits.

Comment va évoluer dans les années qui viennent la demande pour les produits de l'élevage ?

Les débouchés pour les produits animaux apparaissent plus limités et plus aléatoires que pour les céréales. La demande a sans doute beaucoup progressé depuis la dernière guerre, particulièrement dans la Communauté. Mais elle semble désormais proche de la saturation. Elle est d'ailleurs beaucoup plus sensible que pour les céréales à la conjoncture économique. Ainsi les graves difficultés de l'Italie ont provoqué depuis 1973 une forte baisse de la consommation de

viande bovine dans ce pays, qui explique pour une part les difficultés de notre marché depuis cette date.

Les débouchés hors de la Communauté sont liés à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations. En dehors des Etats-Unis et du Japon, où le déficit en viande bovine et en lait allait s'accroissant jusqu'à la période de récession actuelle, c'est surtout dans les pays méditerranéens que la demande progresse, au moins pour les produits de l'élevage bovin, qui trouve dans le bassin méditerranéen des conditions naturelles peu favorables.

La consommation en produits laitiers et surtout en viande bovine devrait s'accroître également dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est. Ces pays ne paraissent pas avoir bien maîtrisé leur production bovine. Le tableau ci-dessous montre que, par rapport aux pays d'Europe Occidentale (sauf l'Italie), le cheptel bovin a peu progressé (sauf en Pologne et en Roumanie) et que les rendements laitiers par vache restent modestes (sauf en Allemagne de l'Est). Si l'on met à part la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est, la production de viande bovine rapportée à la population du pays est assez limitée. Mais, alors que la Grande-Bretagne et l'Italie, où les chiffres sont comparables, sont parmi les principaux importateurs, certains pays de l'Est (Hongrie, Pologne, Yougoslavie) sont exportateurs, ce qui réduit encore les disponibilités pour les consommateurs du pays. L'exemple le plus frappant est donné par la Yougoslavie qui exportait jusqu'en 1972 40 % de sa production de viande bovine malgré une consommation locale très inférieure à la nôtre. On sait que de son côté l'URSS s'est portée acheteur en 1974 et 1975 de quantités importantes de viande bovine.

Tableau 7. — *Production bovine en 1960 et 1972 dans les Pays de l'Est comparée avec celle de quelques Pays occidentaux (source FAO)*

ANNEES	Nombre de bovins x 1.000 têtes		Rendement laitier par vache/kg		Production de viande bovine par habitant (kg) 1972
	1960	1972	1960	1972	
Bulgarie . . . . .	1 452	1 379	1 450	2 160	10,4
Tchécoslovaquie . . . . .	4 387	4 349	1 930	2 619	26,4
Allemagne de l'Est . . . . .	4 675	5 250	2 580	3 356	22,2
Hongrie . . . . .	1 957	1 901	2 240	2 400	17,2
Pologne . . . . .	9 168	11 250	2 160	2 500	16,5
Roumanie . . . . .	4 530	5 528	1 200	1 629	12,7
Yougoslavie . . . . .	5 702	5 148	1 100	1 189	14
France . . . . .	19 501	21 746	2 360	3 445	30,1
Allemagne de l'Ouest . . . . .	12 867	13 638	3 430	3 909	23,1
Pays-Bas . . . . .	3 623	4 200	4 220	4 520	25
Grande-Bretagne . . . . .	11 978	13 483	2 990	4 057	14,4
Italie . . . . .	9 845	8 611	1 940	2 900	13,4

Pour l'aviculture, des possibilités de débouchés apparaissent dans certains pays en voie de développement ; mais la concurrence est âpre. En outre l'aviculture est le secteur le plus indépendant des conditions naturelles, qui peut se développer le plus rapidement dans un pays qui veut accroître ses ressources en protéines animales. Toutefois la hausse considérable des prix mondiaux des principales matières premières des aliments pour volailles (céréales, oléagineux) touche gravement l'économie des productions avicoles. Si elle persistait, le poulet perdrait peut-être sa qualité de viande bon marché.

Pour le porc, le déficit de notre marché est compensé par l'apport de nos partenaires de la Communauté, principalement de Belgique et des Pays-Bas. Ces deux pays ont doublé leur production porcine depuis 1960, alors que chez nous elle augmentait à peine de 20 %. Le marché communautaire est pratiquement équilibré et les débouchés en dehors de la Communauté sont extrêmement étroits.

Quant au mouton, notre production fournit à peine 80 % de nos besoins. Elle bénéficie cependant d'un régime de prix très favorable en attendant un règlement communautaire.

Il reste un secteur pour lequel la demande tend à s'accroître dans beaucoup de pays, c'est celui des producteurs. Son chiffre d'affaires n'est pas considérable. Mais ce secteur a un effet d'entraînement pour le développement de l'élevage d'un pays ou d'une race, en valorisant les efforts de sélection consentis par les éleveurs. En outre il ouvre souvent des débouchés pour des techniques, des produits, du matériel et des installations intéressant l'élevage.

Nous connaissons des succès dans ce domaine depuis plusieurs années avec nos races bovines à viande pour lesquelles nous nous trouvons bien placés. La demande semble actuellement se porter plus sur les races bovines laitières, notamment dans les pays du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient. Mais le marché est très disputé et nous avons par rapport à certains de nos concurrents un handicap sur le plan des références, zootechniques et surtout sanitaires.

## PERSPECTIVES

Comment va évoluer la situation dans les années à venir ? Les fluctuations brusques et inattendues observées sur beaucoup de marchés les années passées incitent à la prudence lorsqu'on veut faire des prévisions.

Il est toutefois permis de penser que l'expansion céréalière va se poursuivre dans notre pays.

L'organisation communautaire du marché a fait la preuve de son efficacité et la pression de la demande sur le marché mondial devrait se maintenir au moins dans un proche avenir.

En outre les enquêtes statistiques montrent que l'importance des surfaces en céréales croît avec la dimension des exploitations. La concentration des exploitations, si elle se poursuit, devrait donc favoriser la progression des céréales, au moins dans les régions qui ne sont pas vouées à l'herbe par leurs conditions de milieu. Mais nous avons vu que ces conditions sont, sauf en terrain accidenté, moins contraignantes que par le passé.

Enfin, la conjoncture actuelle est favorable à la betterave sucrière et aux oléagineux.

Pour les produits de l'élevage, nous conservons une marge de progrès importante. La grande mutation technologique réalisée pour les céréales entre 1950 et 1960 est encore en cours pour les productions animales. Mais l'avenir de celles-ci apparaît incertain du fait du caractère fluctuant et aléatoire des marchés.

L'avenir de notre élevage est lié aux possibilités d'exportation. Le Marché Commun nous a déjà ouvert des débouchés que nous n'aurions pas trouvés sur le territoire national. Mais les marchés des produits animaux dépendent de facteurs sur lesquels on ne peut pas grand-chose : la situation économique générale, l'évolution de la production et de la consommation dans les pays tiers.

En tout état de cause les efforts d'organisation de la commercialisation et de promotion de l'exportation demandent à être poursuivis.

Au niveau de la Communauté il conviendrait de rechercher les moyens de réduire les fluctuations des prix des produits animaux qui découragent les éleveurs. Il serait en outre souhaitable pour notre élevage de maintenir la pression en vue d'obtenir un rapport de prix plus favorable aux produits animaux.

Si nous n'arrivons pas à convaincre nos partenaires qui, nous l'avons vu, sont assez peu sensibles à nos raisons, on peut s'attendre à voir le « désert animal » qui existe déjà au centre du Bassin Parisien s'étendre de plus en plus vers sa périphérie.

Quo qu'il en soit, il importe de maintenir, voire d'intensifier, les mesures nationales destinées à accroître la productivité et la capacité concurrentielle de nos productions animales. Un effort tout particulier s'impose dans les régions herbagères qui n'ont pas d'autre alternative de production et qui risquent d'accroître leur retard et de péricliter si l'on n'y prend pas garde.